

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le 13 octobre 2026, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

14-7, chemin du Versant (lot 6 529 903 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une superficie maximale du bâtiment principal de 84 mètres carrés afin de permettre la construction d'une galerie alors que l'article 1022 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une superficie maximale du bâtiment principal de 60 mètres carrés pour un mini chalet en milieu de vie catégorie « M3.3 – Mont Adstock prioritaire ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 octobre 2026, 12 h, par les moyens suivants

par courriel :

dq@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 28 septembre 2026

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin